

Budget rectificatif 5/2015: financement des mesures en matière de migration

2015/2121(BUD) - 07/07/2015 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 592 voix pour, 75 voix contre et 41 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015 – Faire face aux pressions migratoires.

Ce dernier vise à renforcer les ressources de l'Union en faveur de la gestion des flux migratoires et des flux de réfugiés, à la suite des événements tragiques survenus récemment en Méditerranée et de l'amplification des flux migratoires.

Dans ce contexte, l'augmentation des crédits d'engagement s'est élevée à 75,722 millions EUR et celle des crédits de paiements de 69,652 millions EUR intégralement compensée par un du redéploiement des crédits issus du programme Galileo, laissant inchangé le montant global des crédits de paiement inscrits dans le budget 2015.

Parallèlement, l'augmentation proposée pour l'Agence Frontex s'est élevé à 26,8 millions EUR, à la fois en crédits d'engagement et de paiement, provenant partiellement d'un complément de crédits alloué par l'intermédiaire du présent projet de budget rectificatif n° 5/2015 et d'un redéploiement au sein du chapitre 18 02 (Sécurité intérieure) à la suite de la clôture d'anciens dossiers relevant du Fonds pour les frontières extérieures.

Le projet de budget rectificatif n° 5/2015 prévoit également une augmentation des effectifs de 3 agences, à savoir 16 postes supplémentaires pour Frontex, 4 pour le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et 3 pour Europol.

Tout en saluant la volonté de renforcer les crédits budgétaires liés à la migration et à l'asile, vu l'urgence de la situation, le Parlement rappelle que, lors de sa lecture du budget 2015 en octobre 2014, le Parlement avait déjà demandé **un renforcement substantiel des crédits relevant de ces lignes budgétaires** et une augmentation des effectifs des agences concernées.

Des montants trop limités : le Parlement déplore **les montants limités des augmentations proposées dans le projet de budget rectificatif n° 5/2015**, qui ne correspondent pas aux besoins réels eu égard à la crise actuelle en Méditerranée (et qui risque encore de s'aggraver vu l'afflux croissant de réfugiés ukrainiens et la nécessité de s'attaquer aux problèmes migratoires en général).

Rappelant par ailleurs, la charge financière qui reposait jusqu'à présent majoritairement sur **les budgets nationaux des pays côtiers du sud de l'Union**, le Parlement déplore également les divisions qui sont apparues entre les États membres au sein du Conseil sur la proposition de la Commission contenue dans le programme européen en matière de migration. Il rappelle qu'en raison de la nature du phénomène migratoire, l'urgence peut être gérée de manière plus efficace au niveau de l'Union.

Le Parlement souligne par ailleurs que la proposition d'augmenter les effectifs du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) de 4 postes est manifestement **insuffisante** au vu du grand nombre d'arrivées sur les rives méridionales de l'Union et de son rôle croissant dans la gestion de l'asile. Il demande, par conséquent, que les effectifs et le budget du Bureau soient dûment augmentés en 2016.

Meilleure évaluation des besoins pour les agences : le Parlement estime que la Commission devrait évaluer précisément l'incidence budgétaire des mesures présentées dans le cadre du programme européen en matière de migration et du programme européen en matière de sécurité en ce qui concerne Europol, et les missions supplémentaires induites par ces mesures, de façon à ce que le Parlement européen et le Conseil puissent adapter en conséquence les besoins d'Europol en crédits et en ressources humaines. Pour le Parlement en effet, il est nécessaire d'octroyer un budget et des effectifs suffisants à Europol pour 2016 afin de lui permettre de mener à bien ses missions et ses opérations.

La Commission est donc appelée à mener, dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, une évaluation précise des besoins du Fonds "Asile, migration et intégration" jusqu'en 2020 avec une augmentation suffisante des crédits.

Le Parlement constate au passage que le projet de budget rectificatif n° 5/2015 ne prévoit pas de crédits de paiement globaux supplémentaires pour le budget 2015, mais se contente à nouveau de redéployer des ressources existantes. Il insiste sur la nécessité de compenser dûment dans le budget 2016 le redéploiement des ressources de Galileo tout en réaffirmant **la nécessité d'adopter dès que possible le projet de budget rectificatif n° 5/2015 tel que présenté par la Commission, au vu de l'urgence de la situation.**

Le Parlement européen approuve par conséquent la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2015.